



**RAPPORT ANNUEL  
SUR LE PRIX ET LA QUALITE  
DU SERVICE D'EAU POTABLE  
EXERCICE 2019**

présenté conformément à l'article L.2224-5 du C.G.C.T.  
Le Comité Syndical de l'USESA  
Du 01 octobre 2020

## *Préambule*

### **• Pourquoi un rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau ?**

**Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement est rédigé en application des articles D 2224-1 à D 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'à l'arrêté du 2 mai 2007 modifié et son décret n°2007-675 du 2 mai 2007.**

Le Code Général des Collectivités Territoriales donne obligation aux Services Publics d'eau et d'assainissement de présenter chaque année à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service d'eau avant le 30 septembre de l'année n+1.

Ce présent rapport concerne exclusivement le service public de production et de distribution de l'eau potable de l'USESA, il exclut l'assainissement pour lequel le syndicat n'a pas la compétence.

### **• Il constitue un outil de communication .....**

**..... entre les élus de l'USESA et les usagers du service d'eau.....**

*Après adoption par son Comité Syndical, le rapport est ensuite présenté aux délégués rencontrés lors des réunions de secteurs de l'USESA. Il est également remis dans toutes les communes, pour une présentation par les Maires aux conseillers municipaux avant le 31 décembre de l'année n+1.*

*Le rapport doit pouvoir être librement consulté en mairie. Uniquement pour les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire est tenu d'en informer le public par voie d'affichage (art. L. 1411-13 du CGCT).*

*Ce rapport apporte aux usagers la connaissance du fonctionnement du service d'eau de l'USESA sur ses compétences et la gestion de son service.*

*Il permet au public de mieux comprendre les mécanismes qui conduisent au tarif de l'eau.*

*Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code Général des collectivités locales, le rapport annuel est présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, constituée au sein de l'USESA.*

**..... pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur.....**

*Depuis l'adoption de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, le rapport doit respecter de nouvelles exigences visant à renforcer les objectifs de transparence et de performance.*

*☞ Le Décret du 02 mai 2007 a instauré la liste des indicateurs de performance des services. Chaque année, ces indicateurs sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement → [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)*

*Vous trouverez la liste des indicateurs de performances renseignés en page 30.*

*☞ La Loi N°2010-788 du 10 juillet 2010 impose désormais aux Collectivités de joindre au rapport annuel, la note établie chaque année par l'Agence de l'Eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau potable des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.*

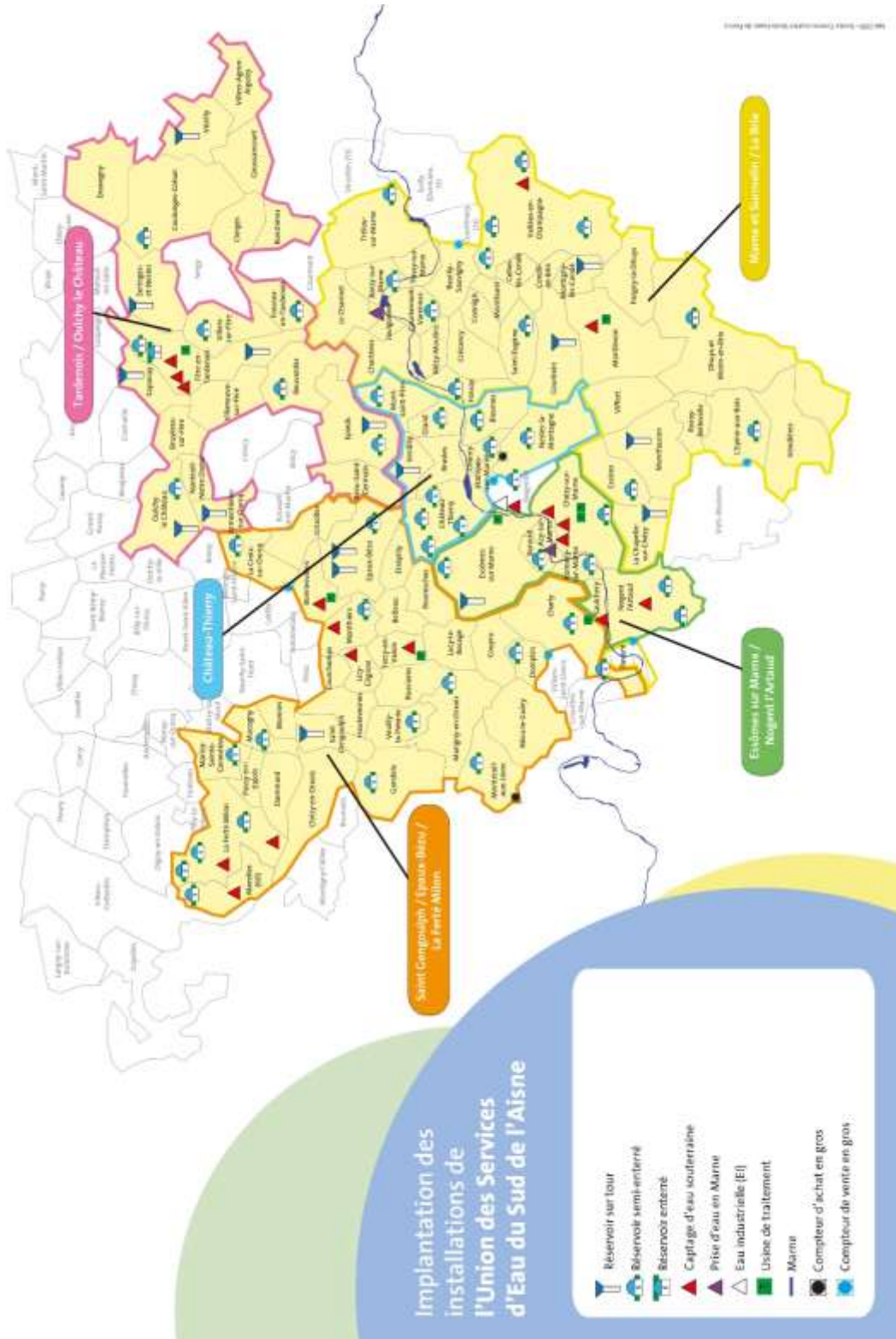
**SOMMAIRE**

<b>1.</b>	<b>TERRITOIRE ET SERVICE</b>	<b>p.4</b>
1.1	Territoire et nombre d'habitants desservis	p.4
1.2	Organisation administrative	p.6
1.3	Mode de gestion du service d'eau	p.6
<b>2.</b>	<b>CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE</b>	<b>p.7</b>
2.1	Volumes prélevés	p.7
2.2	Volumes vendus et volumes consommés	p.8
2.3	Abonnés	p.9
2.4	Linéaire du réseau	p.9
2.5	Inventaire branchements plomb	p.9
<b>3.</b>	<b>TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE</b>	<b>p.10</b>
3.1	Modalités de tarification de l'eau potable	p.10
3.2	Recettes liées à la facturation du service	p.12
3.3	Présentation de factures d'eau	p.12
<b>4.</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	<b>p.15</b>
4.1	Qualité de l'eau	p.15
4.2	Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux d'eau potable (ICGPR)	p.17
4.3	Rendement du réseau de distribution	p.18
4.4	Indice linéaire des volumes non comptés	p.18
4.5	Indice linéaire des pertes en réseau	p.19
4.6	Taux de renouvellement du réseau	p.19
4.7	Indice d'avancement de protection de la ressource	p.20
4.8	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	p.21
4.9	Délai d'ouverture de branchement et respect de ce délai	p.21
4.10	Taux d'impayés	p.21
4.11	Réclamations	p.21
<b>5.</b>	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>p.22</b>
5.1	Montants financiers des travaux et des subventions	p.22
5.2	Etat de la dette	p.23
5.3	Amortissements	p.23
5.4	Projets et travaux à l'étude	p.23
<b>6.</b>	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE</b>	<b>p.28</b>
6.1	Abandons de créances	p.28
6.2	Mesures pour l'action sociale	p.28
6.3	Coopération décentralisée	p.29
<b>7.</b>	<b>INDICATEURS DU SERVICE</b>	<b>p.30</b>
	<b>L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME</b>	<b>p.31</b>
<b>8.</b>	<b>COMITE SYNDICAL DE L'USESA</b>	<b>p.35</b>

# 1. TERRITOIRE ET SERVICE

## 1.1. Territoire et nombre d'habitants desservis

Le territoire d'intervention de l'USESA s'étend sur l'arrondissement de Château-Thierry, de Soissons (pour la commune d'Oulchy-le-Château) et dans l'Oise (commune de Marolles).  
En 2019, l'USESA est constituée de 97 communes. La commune de Charly sur Marne a intégré l'USESA au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour la totalité de son territoire.



	Communes	Nombre habitants desservis (estimation)	Nombre abonnés
1	Armentières-sur-Ourcq	108	59
2	Azy-sur-Marne	392	176
3	Barzy-sur-Marne	396	223
4	Belleau	140	75
5	Beuvarde	754	379
6	Bézu-le-Guéry	265	121
7	Bézu-Saint-Germain	1089	401
8	Blesmes	446	207
9	Bonneil	391	217
10	Bonnesvalyn	252	107
11	Bouresches	209	90
12	Brasles	1518	676
13	Bruyères-sur-Fère	190	93
14	Bussiares	149	75
15	Celles-lès-Condé	85	49
16	La Chapelle-sur-Chézy	284	131
17	Charly/Marne	2680	1261
18	Le Charmel	325	161
19	Chartèves	362	181
20	Château-Thierry	15262	6266
21	Chézy-en-Orxois	417	174
22	Chézy-sur-Marne	1395	669
23	Chierry	1113	553
24	Cierges	69	44
25	Condé-en-Brie	685	347
26	Connigis	330	143
27	Coulonges-Cohan	451	222
28	Coupru	159	72
29	Courboin	310	149
30	Courchamps	92	44
31	Courtemont-Vareennes	335	146
32	Crézancy	1319	493
33	La Croix-sur-Ourcq	110	51
34	Dammard	401	194
35	Dhuys et Morin-en-Brie	830	417
36	Domptin	674	308
37	Dravegny	139	56
38	Epoux-Bézu	578	280
39	Epieds	391	186
40	L'Épine-aux-Bois	268	134
41	Essises	438	183
42	Essômes-sur-Marne	2858	1227
43	Etampes-sur-Marne	1286	669
44	Etrépilly	115	61
45	Fère-en-Tardenois	3153	1281
46	La Ferté-Milon	2258	1017
47	Fossoy	544	262
48	Fresnes-en-Tardenois	275	109
49	Gandelu	698	302

	Communes	Nombre habitants desservis (estimation)	Nombre abonnés
50	Gland	457	231
51	Goussancourt	126	70
52	Grisolles	247	101
53	Hautevesnes	174	73
54	Jaulgonne	655	350
55	Licy-Clignon	77	35
56	Lucy-le-Bocage	195	92
57	Macogny	77	22
58	Marigny-en-Orxois	489	264
59	Marizy-Sainte-Geneviève	131	64
60	Marolles	699	312
61	Mézy-Moulins	533	231
62	Monnes	108	43
63	Mont-Saint-Père	710	320
64	Montfaucon	209	92
65	Monthiers	165	72
66	Monthurel	154	83
67	Montigny-lès-Condé	64	91
68	Montlevon	300	130
69	Montreuil-aux-Lions	1387	635
70	Nanteuil-Notre-Dame	62	45
71	Nesles-la-Montagne	1236	480
72	Nogent-l'Artaud	2224	1004
73	Oulchy-le-Château	834	358
74	Pargny-la-Dhuys	177	93
75	Passy-en-Valois	160	58
76	Passy-sur-Marne	131	87
77	Pavant (adhésion partielle)	5	3
78	Reuilly-Sauvigny	219	113
79	Romeny-sur-Marne	513	234
80	Ronchères	116	67
81	Rozoy-Bellevalle	119	68
82	Saint-Eugène	246	98
83	Saint-Gengoulph	150	69
84	Saponay	294	132
85	Saulchery	748	340
86	Seringes-et-Nesles	285	115
87	Torcy-en-Valois	80	47
88	Trélou-sur-Marne	967	532
89	Vallées-en-Champagne	571	309
90	Vendières	172	74
91	Verdilly	476	189
92	Veuilly-la-Poterie	159	83
93	Vézilly	187	101
94	Viffort	325	166
95	Villeneuve-sur-Fère	282	137
96	Villers-Agron-Aiguizy	80	44
97	Villers-sur-Fère	530	220
<b>TOTAL USESA</b>		<b>65 293</b>	<b>29 318</b>

**Le total des abonnés de ce tableau n'intègre ni les 6 abonnés vente en gros, ni les 5 abonnés non domestiques.**

**L'estimation des habitants desservis est définie au sens de l'article L.2334-2 du CGCT : Population légale selon Insee, applicable au 1<sup>er</sup> Janvier 2019.**



## 1.2. Organisation administrative

L'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (USESA) est un syndicat intercommunal à vocation unique en eau potable.

Ses compétences recouvrent la production, la protection des ouvrages de prélèvement, le traitement, le transfert, le stockage et la distribution de l'eau potable.

### • Administration de l'USESA

---

✚ **Le Syndicat** regroupe 204 délégués répartis localement en 5 secteurs selon une démarche de structuration des réseaux et de proximité voulue par les élus de l'USESA :

- Secteur de Château-Thierry
- Secteur de Saint-Gengoulph/Epoux-Bézu/La Ferté-Milon
- Secteur du Tardenois/Oulchy-le-Château
- Secteur de Marne et Surmelin/La Brie
- Secteur d'Essômes-sur-Marne/Nogent-l'Artaud

✚ **Le Comité Syndical** est constitué de 33 délégués titulaires et de 12 délégués suppléants

✚ **Le bureau** comprend 1 président et 8 vice-présidents

✚ **Dix commissions de travail** thématiques sont constituées ainsi qu'une commission de contrôle financier de la délégation de Service Public

### • Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

---

La réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est déroulée le 05 décembre 2019.

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du Rapport Annuel 2018 du délégataire,
- Présentation du Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable et du rapport d'activité 2019 de l'USESA,
- Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes,
- Questions diverses.

## 1.3. Mode de gestion du service d'eau

Le service d'eau potable est exploité en affermage.

Le contrat actuel a été signé le 27 février 2013 avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013.

L'USESA a confié l'exploitation du service d'eau potable à la Société Véolia Eau.

La durée du contrat est de 15 ans soit jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2028, avec l'option de trois ilots concessifs :

- la télé-relève des compteurs sur le territoire,
- la sectorisation,
- la suppression des branchements plomb.

Un avenant n°6 au contrat a été approuvé par délibération en date du 17 décembre 2019. Il concerne l'intégration des communes de Brumetz et Montigny l'Allier au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Un avenant n°7 au contrat a été approuvé par délibération en date du 17 décembre 2019. Il concerne l'intégration de la commune de Rocourt Saint Martin au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## 2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

### Chiffres clés

➤ 65 293 habitants desservis	➤ 29 329 abonnés
➤ 69 réservoirs d'une capacité de 29 030 m <sup>3</sup>	➤ 1 228.44 km de réseau (hors branchements)
➤ 27 ressources d'eaux souterraines	➤ 3 983 896 m <sup>3</sup> d'eau vendus
➤ 1 ressource d'eau de surface	

Volumes prélevés en 2019 : 5 088 569 m<sup>3</sup>

### 2.1. Volumes prélevés

SITES DE PRODUCTION			VOLUMES PRELEVES		EVOLUTION
Situation	Ressources	Usines	2018	2019	2018/2019
Château-Thierry	Puits Plaine 1		753 096	613 624	-18,52%
Chézy-sur-Marne	Puits 11 Puits C1 Puits C2	Station de déferrisation et démanganisation	490 851	429 931	-12,41%
Chézy-sur-Marne	Prise d'eau en rivière Marne	Station de production d'eau Chézy-sur-Marne	1 737 662	1 803 433	3,79%
Torcy-en-Valois	Puits de Torcy-en-Valois	Station de déferrisation/ décarbonatation de Torcy-en-Valois	147 624	146 830	-4,36%
Licy-Clignon	Source de Licy-Clignon		127 538	144 587	
Monthiers	Puits de Monthiers		83 143	51 259	
Courtemont-Varenes	Puits n°1-2-3		20 173	9 946	-50,70%
Vallées-en-Champagne / La Chapelle-Methodon	Source la pièce du Chaudron et Moulin Blanc		536 735	496 678	-7,46%
Epoux-Bézu	Source de Bonnesvalyn/ La Chapellerie	Station de décarbonatation	190 614	154 775	-18,80%
Fère-en-Tardenois	Puits 2-3	Station de décarbonatation	258 317	278 947	-3,39%
	Puits 4		291 139	251 883	
Nogent-l'Artaud	Puits des Sablons		70 080	72 569	3,55%
Montlevon	Source de Coupigny	Station de traitement des pesticides	249 188	304 936	22,37%
La Ferté-Milon	Puits de la carrière		121 271	120 792	-0,39%
Chézy-en-Orxois	Source St Quentin/Allan		1 935	1 942	0,36%
Marolles	Source de Marolles		31 485	26 130	-17,01%
Saulchery	Puits de Charly sur Marne	station de traitement de pesticides	non USESA	180 307	-
<b>TOTAL DES VOLUMES PRELEVES EN m<sup>3</sup></b>			<b>5 110 851</b>	<b>5 088 569</b>	<b>-0,44%</b>

Volume prélevé par nature d'eau (m <sup>3</sup> )	2018	2019	Répartition 2019
Total prélevé	5 110 851	5 088 569	100,00%
eau de surface	1 737 662	1 803 433	35,44%
eau souterraine	3 373 189	3 285 136	64,56%

## 2.2. Volumes vendus et volumes consommés

VOLUMES PRODUITS ET MIS EN DISTRIBUTION (en m <sup>3</sup> )				
		2018	2019	%
A	<b>Volumes prélevés</b>	<b>5 110 851</b>	<b>5 088 569</b>	-0,44%
B	<b>Besoins en eau des usines</b>	264 422	309 686	17,12%
A-B	<b>Volumes produits</b>	4 846 429	4 778 883	-1,39%
C	<b>Volumes achetés à d'autres services d'eau</b>	<b>4 136</b>	<b>4 316</b>	4,35%
	<i>Saur France</i>	4 136	4 316	4,35%
D	<b>Volumes d'eau vendus à d'autres services d'eau</b>	<b>47 716</b>	<b>53 049</b>	11,18%
	<i>Neuilly-Saint-Front</i>	740	345	-53,38%
	<i>Nogentel</i>	3629	2833	-21,93%
	<i>Villiers-Saint-Denis</i>	189	269	42,33%
	<i>Pavant</i>	842	1 829	117,22%
	<i>Viels-Maisons</i>	3 111	12 025	286,53%
	<i>CC des Coteaux de la Marne</i>	39 205	35 748	-8,82%
<b>E=A-B+C-D</b>	<b>Volumes mis en distribution</b>	<b>4 802 849</b>	<b>4 730 150</b>	-1,51%

VOLUMES VENDUS (en m <sup>3</sup> )				
		2018	2019	%
F	<b>Volumes vendus aux abonnées du service</b>	3 896 416	3 930 847	0,88%
	<i>domestiques ou assimilés</i>	2 907 392	3 047 768	4,83%
	<i>autres que domestiques</i>	989 024	883 079	-10,71%
G	<b>Volumes vendus à d'autres services d'eau potable</b>	47 716	53 049	11,18%
<b>H=F+G</b>	<b>Volumes vendus</b>	<b>3 944 132</b>	<b>3 983 896</b>	1,01%

Les volumes vendus augmentent de 1.01%

VOLUMES CONSOMMES (en m <sup>3</sup> )				
		2018	2019	%
I	<b>Volumes comptabilisés 365 jours</b>	3 914 006	3 950 639	0,94%
J	<b>Volumes de services</b> ( <i>nettoyage des réservoirs, purges, désinfection après travaux, etc...</i> )	46 817	21 724	-53,60%
K	<b>Volumes consommés sans comptage</b> ( <i>essais de poteau incendie, bornes fontaines sans compteur, etc...</i> )	5 945	6 535	9,92%
<b>L=I+J+K</b>	<b>Total des volumes consommés autorisés</b>	<b>3 966 768</b>	<b>3 978 898</b>	0,31%

Les volumes comptabilisés correspondent à la totalité des volumes passés par le compteur des abonnés y compris les dégrèvements pour fuite après compteur.



## 2.3. Abonnés

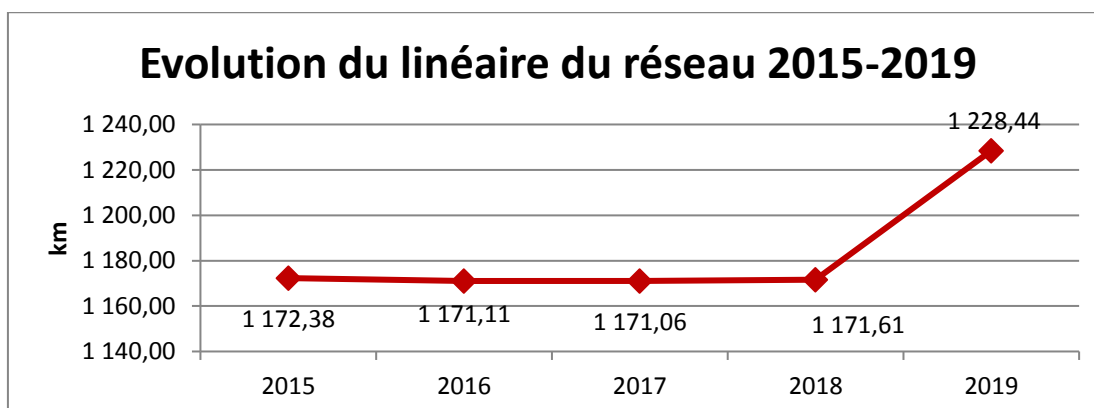
NOMBRE D'ABONNES PAR SECTEUR D'ACTIVITE			
Secteurs d'activité	2018	2019	%
<b>Nombre total d'abonnés (clients)</b>	28 122	29 329	4,29%
domestiques et collectifs ou assimilés	27 994	29 318	4,73%
autres que domestiques	122	5*	-95,9%
autre service d'eau potable	6	6	0,00%
<b>Volume vendu selon le décret du 02 mai 2007 (m<sup>3</sup>)</b>	3 944 132	3 983 896	1,01%
<b>Nombre total d'habitants desservis</b>	62 454	65 293	4,55%

\* En 2019, les commerçants ne sont plus intégrés dans « autres que domestiques » et rejoignent les « domestiques ou assimilés ».

## 2.4. Linéaire du réseau

En 2019, une mise à jour de la longueur réseau été réalisée sur la base du SIG. De plus, la commune de Charly sur Marne a intégré l'USESA. La longueur du réseau de distribution (hors branchements) est de **1228.44 km**.

Linéaire du réseau 2018	Linéaire du réseau 2019
1 171.01 km	1 228.44 km



## 2.5. Inventaire branchements plomb

Branchement plomb restant à supprimer au 01/01/2019		Branchements plomb supprimés en 2019		Branchement plomb restant à supprimer au 31/12/18	
2 748	10 %	189	6.9 % des branchements en plomb à supprimer	2 559	9 %

Le syndicat change progressivement les branchements en plomb

**Exigence réglementaire :**  
 ↳ 10 microgrammes par litre (teneur maximale en plomb à l'arrivée de l'eau au robinet).

### 3. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

#### 3.1. Modalités de tarification de l'eau potable

Conformément à la Loi sur l'Eau parue au Journal Officiel du 04 janvier 1992, la tarification comporte un abonnement et une part variable (prix au m<sup>3</sup>) fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

- **Part revenant à l'exploitant**

La rémunération du délégataire Véolia pour l'exploitation du service d'eau est fixée par Contrat d'Affermage en date du 01 mars 2013.

♦ **Part fixe (abonnement)** : son montant est proportionnel au diamètre du compteur

Diamètre compteur	15 mm	20mm	30mm	40mm	50mm	60mm	80mm	100mm	125mm et +
Montant annuel H.T. au 01/01/19	57.88	78.92	115.76	157.84	194.68	231.50	310.42	394.62	499.84
Montant annuel H.T. au 01/01/20	58.94	80.36	117.86	160.72	198.22	235.74	316.10	401.82	508.96

♦ **Part variable** : son montant varie en fonction des tranches de consommation

Tranche de consommation	0 à 30 m <sup>3</sup>	31 à 60 m <sup>3</sup>	61 à 120 m <sup>3</sup>	+ de 120 m <sup>3</sup>
Montant du m <sup>3</sup> H.T. au 01/01/19	0.5089	1.1082	0.7767	0.7767
Montant du m <sup>3</sup> H.T. au 01/01/20	0.5378	1.1480	0.8105	0.8105

♦ **Frais d'accès au service €/ H.T.**

au 01/01/19	52.62
au 01/01/20	53.58

- **Part revenant à l'USESA**

♦ **Part fixe (abonnement) €/abonné/an**

au 01/01/19	41.60
au 01/01/20	35.24

♦ **Part variable €/ m<sup>3</sup> consommé H.T.**

au 01/01/19	0.8667
au 01/01/20	0.8825

• **Part revenant aux autres organismes**

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et l'EPTB Seine Grands Lacs prélèvent des redevances, appliquées sur les facturations du territoire de l'USES A :

♦ **Redevance préservation de la ressource en eau AESN - €/m<sup>3</sup> H.T.**

au 01/01/19	0.0700
au 01/01/20	0.0700

♦ **Redevance pollution AESN - €/m<sup>3</sup> H.T.**

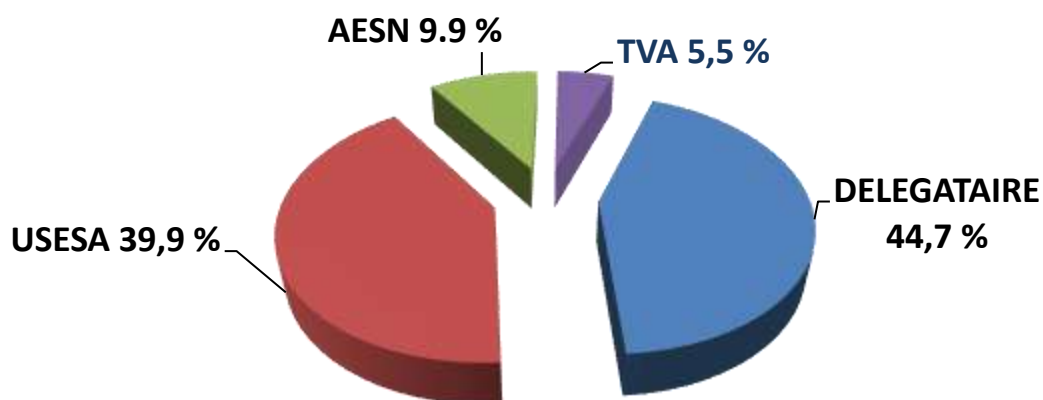
au 01/01/19	0.22 zone de base 0.38 zone moyenne
au 01/01/20	0.22 zone de base 0.38 zone moyenne

♦ **Redevance prélèvement Seine Grands Lacs :**

- 0.0040 €/m<sup>3</sup> H.T en 2019

**La note d'information établie par l'Agence de l'Eau, sur les redevances et son programme pluriannuel d'intervention est annexée au présent rapport.**

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2020, le prix moyen du m<sup>3</sup> d'eau pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup>/an (consommation de référence) est de **2.94 € TTC**



**USES A** : investissements et renouvellement des réseaux

**DELEGATAIRE** : service exploitation - renouvellement matériel

**ORGANISMES PUBLICS** : AESN : taxes préservation ressource en eau et pollution / EPTB : prélèvement Seine Grands Lacs

**TVA** : 5.5 %

• **Délibérations fixant les tarifs d'eau en vigueur pour 2019**

• Tarif du délégataire

☞ Application du contrat d'affermage en date du 1<sup>er</sup> mars 2013 (article 4.1.1)

• Tarif du Syndicat

☞ Délibération du 10 novembre 2009 (part fixe et part variable)

☞ Délibération du 30 avril 2013 : modalités d'indexation du tarif de base de la part collectivité (part fixe et part variable)

☞ Délibération du 03 octobre 2013 : approbation du règlement de service d'eau potable (modifié par avenant n°4)

☞ Délibération du 06 décembre 2016 : révision du montant de la redevance « Préservation de la ressource en eau »

☞ Délibération du 03 mai 2018 : mise en place sur la facturation d'eau potable de la redevance prélèvement Seine Grands Lacs

Décision du comité syndical de l'USESA dans sa séance du 26 mars 2019 :

☞ **Diminution du montant de l'abonnement semestriel USESA à hauteur de 3.50 € hors taxes, applicable à compter du 01/07/2019.**

Cette révision de tarif représente pour l'abonné une baisse annuelle d'un montant de 7 € hors taxes. A compter du 2<sup>ème</sup> semestre 2019, le tarif de la part USESA, pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> sera porté à **1.15 €**.

Part USESA – H.T	01/01/19	01/07/19	01/01/20
Abonnement annuel (€)	41,60	34,60	35,24
Consommation (€/m <sup>3</sup> )	0,8667	0,8667	0,8825
Tarif pour 120 m <sup>3</sup> (€)	1,2134	1.1550	1,1762

**3.2. Recettes liées à la facturation du service**

PRODUITS VENTE D'EAU		2015	2016	2017	2018	2019
DELEGATAIRE	Recettes liées à la facturation du service	4 116 517 €	4 167 371 €	4 168 015 €	4 212 290 €	4 302 434 €
	Vente d'eau à d'autres services publics	9 048 €	34 434 €	33 037 €	29 617 €	42 344 €
USESA	Recettes liées à la facturation du service	3 907 560 €	3 908 948€	3 978 430 €	4 034 638 €	4 198 255 €
	Vente d'eau à d'autres services publics	90 890 €	42 380 €	41 450 €	39 911 €	32 184 €

**3.3. Présentation de factures d'eau**

Bien que l'USESA ait décidé une baisse de la part syndicale (- 3,50€/semestre), le prix global de l'eau est identique au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La baisse de la part fixe de l'USESA au 1<sup>er</sup> juillet 2019 a été compensée par l'indexation des prix au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et surtout par les 2 avenants à la Délégation de Service Public adoptés par le comité syndical de décembre 2019.

Ces 2 avenants concernent les adhésions des communes de Brumetz, Montigny l'Allier et Rocourt saint Martin. Ils ont nécessité une augmentation de la part variable du délégataire de 0.0018 €/m<sup>3</sup>, due aux investissements nécessaires et au cout d'achat d'eau à une autre collectivité.

## Facture 120 m<sup>3</sup> Tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Détail de la facture	Nombre ou volumes	Tarifs unitaires hors TVA	Montant délégataire hors TVA	Montant USESA hors TVA	Montant organismes hors TVA	TVA 5,50%	Montant TTC
<b><i>PART DELEGATAIRE - VEOLIA</i></b>							
Abonnement délégataire Ø 15	2	28,94 €	57,88 €				
Consommation délégataire Tranche de 0 à 30 m <sup>3</sup>	30	0,5089 €	15,27 €				
Consommation délégataire Tranche de 30 à 60 m <sup>3</sup>	30	1,1082 €	33,25 €				
Consommation délégataire Tranche de + de 60 m <sup>3</sup>	60	0,7767 €	46,60 €				
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>153,00 €</b>			<b>8,41 €</b>	<b>161,41 €</b>
<b><i>PAR COLLECTIVITE - USESA</i></b>							
Abonnement USESA Ø 15	2	20,80 €		41,60 €			
Consommation USESA	120	0,8667 €		104,00 €			
<b>SOUS TOTAL</b>				<b>145,60 €</b>		<b>8,01 €</b>	<b>153,61 €</b>
<b><i>AUTRES REDEVANCES</i></b>							
Redevance prélèvement Seine Grands Lacs	120	0,0040 €			0,48 €		
Redevance prélèvement Agence de l'Eau	120	0,0700 €			8,40 €		
Redevance pollution Agence de l'Eau	120	0,2200 €			26,40 €		
<b>SOUS TOTAL</b>					<b>35,28 €</b>	<b>1,94 €</b>	<b>37,22 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>153,00 €</b>	<b>145,60 €</b>	<b>35,28 €</b>	<b>18,36 €</b>	<b>352,24 €</b>
<b>MONTANT H.T.</b>							<b>333,88 €</b>
<b>MONTANT TVA</b>				Coût TTC du m <sup>3</sup> :	2,9354 €		<b>18,36 €</b>
<b><i>MONTANT FACTURE TTC</i></b>				Coût HT du m <sup>3</sup> (parts délégataire + USESA) :	2,4883 €		<b>352,24 €</b>



# Facture 120 m<sup>3</sup>

Tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Détail de la facture	Nombre ou volumes	Tarifs unitaires hors TVA	Montant délégataire hors TVA	Montant USESA hors TVA	Montant organismes hors TVA	TVA 5,50%	Montant TTC
<b><i>PART DELEGATAIRE - VEOLIA</i></b>							
Abonnement délégataire Ø 15	2	29,47 €	58,94 €				
Consommation délégataire Tranche de 0 à 30 m <sup>3</sup>	30	0,5378 €	16,13 €				
Consommation délégataire Tranche de 30 à 60 m <sup>3</sup>	30	1,1480 €	34,44 €				
Consommation délégataire Tranche de + de 60 m <sup>3</sup>	60	0,8105 €	48,63 €				
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>158,14 €</b>			<b>8,70 €</b>	<b>166,84 €</b>
<b><i>PAR COLLECTIVITE - USESA</i></b>							
Abonnement USESA Ø 15	2	17,62 €		35,24 €			
Consommation USESA	120	0,8825 €		105,90 €			
<b>SOUS TOTAL</b>				<b>141,14 €</b>		<b>7,76 €</b>	<b>148,90 €</b>
<b><i>AUTRES REDEVANCES</i></b>							
Redevance prélèvement Seine Grands Lacs	120	0,0040 €			0,48 €		
Redevance prélèvement Agence de l'Eau	120	0,0700 €			8,40 €		
Redevance pollution Agence de l'Eau	120	0,2200 €			26,40 €		
<b>SOUS TOTAL</b>					<b>35,28 €</b>	<b>1,94 €</b>	<b>37,22 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>158,14 €</b>	<b>141,14 €</b>	<b>35,28 €</b>	<b>18,40 €</b>	<b>352,97 €</b>
<b>MONTANT H.T.</b>							<b>334,56 €</b>
<b>MONTANT TVA</b>				Coût TTC du m <sup>3</sup> :	2,9413 €		<b>18,40 €</b>
<b><i>MONTANT FACTURE TTC</i></b>			Coût HT du m <sup>3</sup> (parts délégataire + USESA) :		2,4940 €		<b><i>352,96 €</i></b>

## 4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 4.1. Qualité de l'eau

Les résultats présentés ci-dessous proviennent des contrôles réalisés par l'Agence Régionale de Santé.

Les tableaux ci-dessous présentent :

-les données relatives à la qualité des eaux distribuées dans le cadre du contrôle sanitaire mentionné à l'article R.1321-15 du code de la santé publique.

-les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques

#### → Résultats sur l'eau brute des ressources

	Nombre paramètres analysés	Nombre résultats non conformes
Microbiologie	16	0
Physico-chimie	4 273	0

#### → Résultats sur l'eau distribuée

Paramètres soumis à limite de qualité		
	Nombre paramètres analysés	Nombre résultats non conformes
Microbiologie	370	0
Physico-chimie	715	0
Paramètres soumis à référence de qualité		
	Nombre paramètres analysés	Nombre dépassements de la référence
Microbiologie	568	0
Physico-chimie	1621	1 (a)

Les limites de qualité correspondent à des concentrations maximales admises à respecter et portent sur des paramètres susceptibles de générer des effets immédiats ou à long terme pour la santé (paramètres microbiologiques, nitrates, pesticides, sous-produits de désinfection de l'eau, certains métaux, solvants chlorés...).

Les références de qualité donnent des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations et d'évaluation de risques pour la santé des personnes. Elles concernent des substances sans incidence directe sur la santé des consommateurs aux teneurs habituellement observées dans l'eau mais qui peuvent mettre en évidence une présence importante d'un autre paramètre au niveau de la ressource ou un dysfonctionnement de la station de traitement. Elles peuvent aussi être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur (paramètres microbiologiques, couleur, conductivité, fer, manganèse...).

Les détails des résultats non conformes ou les dépassements par rapport à la référence de qualité du tableau précédent sont présentés ci-dessous.

Paramètres soumis à référence de qualité		
	Dépassement de la référence	Valeur de référence
(a) Physico-chimie	→Turbidité -13/03/19 : 3.2 NFU - Courchamps	2 NFU

**L'eau a toujours été déclarée consommable par l'Agence Régionale de Santé.**

Chaque résultat non conforme est pris en charge. Des analyses complémentaires sont systématiquement effectuées et ont donné des résultats conformes pour tous les dépassements indiqués dans le tableau ci-dessus.

**→ Taux de conformité**

Le taux de conformité microbiologique est de 100 %.

Le taux de conformité physico-chimique est de 100 %.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des taux de conformité.

	2016	2017	2018	2019
<b>Taux de conformité microbiologique</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>98.90%</b>	<b>100%</b>
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	2	0
Nombre de prélèvements total			184	190
<b>Taux de conformité physico-chimique</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0
Nombre de prélèvements total			186	204

## 4.2. Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux d'eau potable (ICGPR)

Cet indicateur traduit la bonne connaissance du patrimoine.

La valeur de l'indice est comprise entre 0 et 120 points.

Le calcul modifié par arrêté du 2 décembre 2013 inclut les dispositions suivantes :

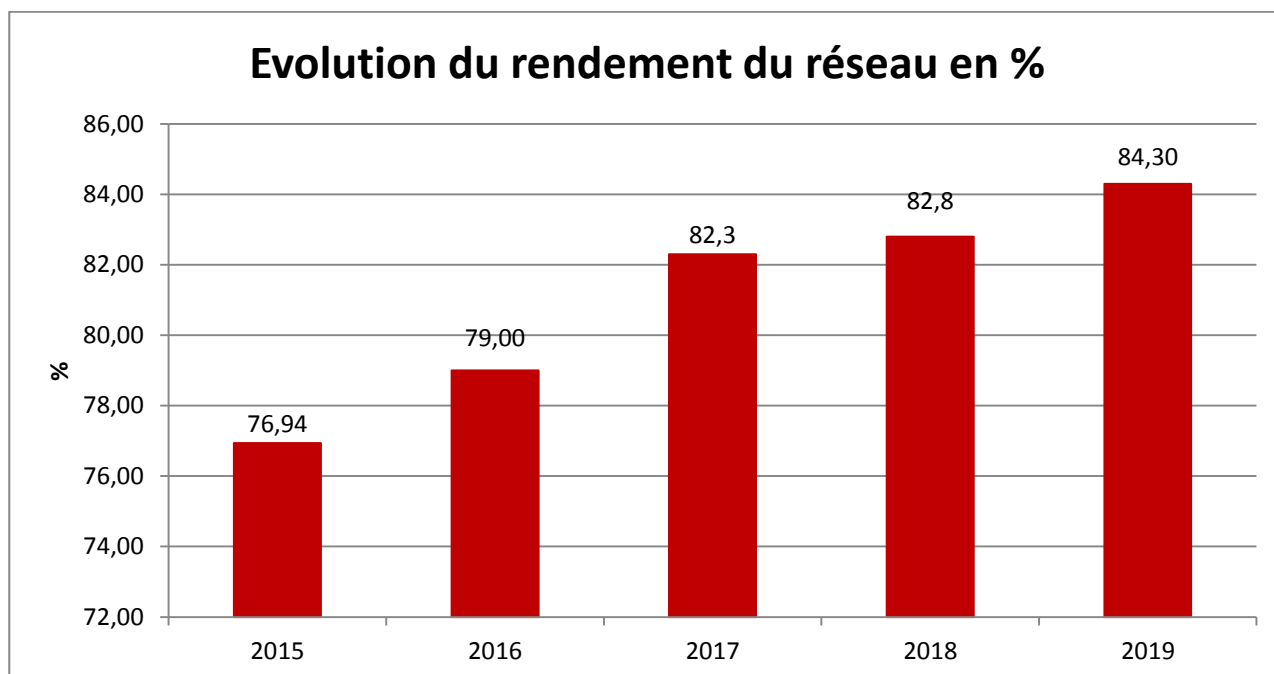
- Obtention des 15 points dans la partie A nécessaire pour ajouter les points de la partie B
- Obtention des 40 points dans les parties A+B nécessaire pour ajouter les points de la partie C

	Résultat pour l'USESA	Note
<b>Partie A : plan des réseaux</b>		
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	Plan Carto existant pour l'ensemble des réseaux des 97 communes du territoire de l'USESA	10 pts / 10
VP.237 - Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	Mise à jour effectuée par le délégataire toute l'année	5 pts / 5
<b>Partie B : inventaire des réseaux</b>		
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Inventaire existant pour l'ensemble des réseaux.	Oui
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètre	Diamètre connus à 99% Matériaux connus à 97%	98,00%
VP.240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres	Précision cartographique connue à 98% La catégorie de l'ouvrage : aucun ouvrage déclaré sensible Mise à jour des plans par le délégataire tout au long de l'année.	Oui
Note totale suivant les critères VP238, VP239 et VP 240		15 pts / 15
VP.241 - Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	Années de pose ou années présumées de pose renseignées à 96%	15 pts / 15
	<b>Sous-total A et B</b>	<b>45 pts / 45</b>
<b>Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>		
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes et des servitudes sur le plan des réseaux	Ouvrages annexes inclus sur le plan carto existant	10 pts / 10
VP.243 - Inventaire des pompes et équipements électromécaniques	Inventaire existant pour l'ensemble des ouvrages de distribution et de stockage. L'inventaire est mis à jour et complété chaque année.	10 pts / 10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux		0 pts / 10
VP.245 - Inventaire des branchements: caractéristiques du ou des compteurs d'eau, date de pose du compteur	Liste d'abonnée existante pour l'ensemble de l'USESA mentionnant le n° du compteur, l'année de pose, son diamètre et l'emplacement de ce dernier pour chaque branchement.	10 pts / 10
VP.246 - Inventaire des recherches de pertes d'eau	Mise en place d'une sectorisation	10 pts / 10
VP.247 - Localisation des autres interventions sur le réseau	Tableau récapitulatif des interventions réalisées sur le réseau accompagné d'un plan de localisation de celles-ci.	10 pts / 10
VP.248 - Programme pluriannuel de renouvellement des canalisations	Programme pluriannuel des travaux existant sur au moins 3 ans comprenant une estimation du linéaire à renouveler, du nombre de branchement à renouveler, du coût des travaux et leur localisation	10 pts / 10
VP.249 - Modélisation des réseaux	Modélisation des réseaux existante sur l'ensemble de l'USESA et réalisée sur le logiciel EPANET	5 pts / 5
	<b>Total</b>	<b>110 pts / 120</b>

### 4.3. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution est obtenu en faisant le rapport entre :  
 -les volumes consommés autorisés additionnés des volumes vendus à d'autres services d'eau  
 -et les volumes produits (volumes prélevés - besoins des usines) additionnés des volumes achetés.  
 Cet indicateur est simple et dépend des consommations. Il ne traduit pas l'état physique du réseau.

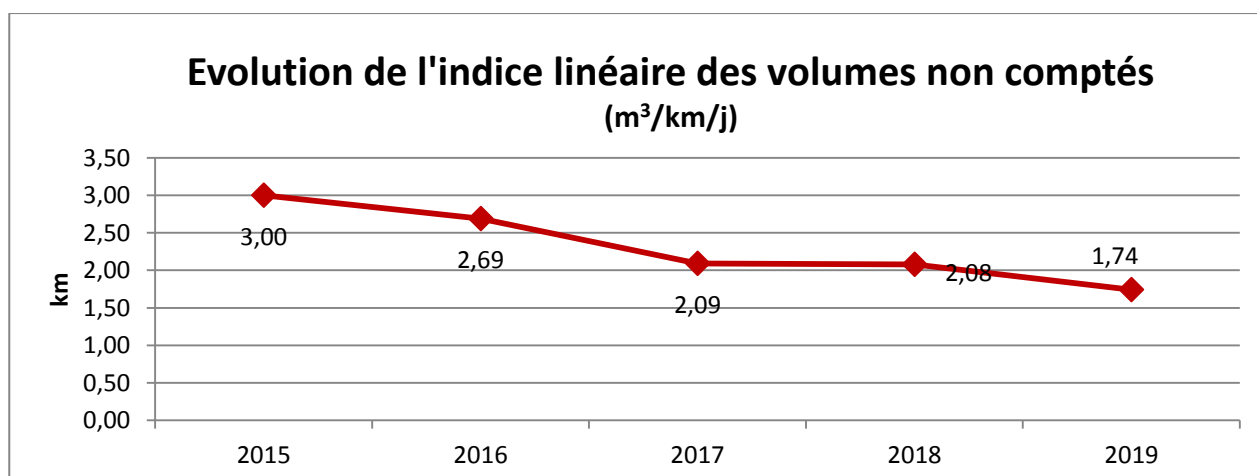
**En 2019, le rendement du réseau est de 84.3 %  
 soit une augmentation de 1.5% par rapport à 2018**



### 4.4. Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés : (volume mis en distribution - volume comptabilisé 365j) / longueur de canalisation de distribution / 365.  
 Cet indicateur traduit l'ensemble des volumes non comptés et ne porte pas uniquement sur les pertes mais aussi sur les volumes sans comptage.

**En 2019, l'ILVNC est de 1.74 m<sup>3</sup>/km/j**



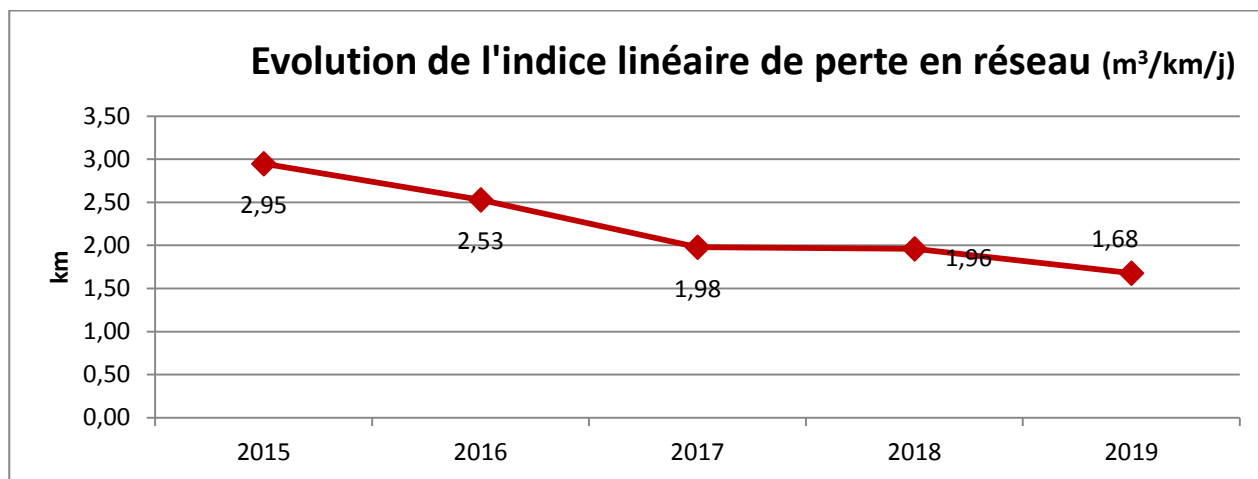


#### 4.5. Indice linéaire des pertes en réseau

L'indice linéaire de perte en réseau évalue les pertes par fuite sur le réseau : (volume mis en distribution - volume consommé autorisé 365j) / longueur de canalisation de distribution / 365.

L'introduction d'estimations rend cet indicateur moins pertinent que l'indice linéaire des volumes non comptés.

**En 2019, l'ILP est de 1.68 m<sup>3</sup>/km/j**



#### 4.6. Taux de renouvellement du réseau

Un programme de renouvellement des réseaux est engagé.

Les années précédentes, ces dépenses étaient financées en totalité par le syndicat.

##### RENOUVELLEMENT DU RESEAU 2015 - 2019

ANNEE	LINEAIRE RENOUELLE (km)	COUT HORS TAXES	LONGUEUR RESEAU (km)	TAUX DE RENOUELLEMENT EN %
2015	6.99	1 401 196 €	1172.38	0.60 %
2016	12.83	1 939 329 €	1171.11	1.10 %
2017	12.21	2 261 514 €	1171.06	1.04 %
2018	17.52	2 659 543 €	1171.61	1.49 %
2019	11.91	3 279 638 €	1228.44	0.97%

**Taux de renouvellement du réseau en 2019 : 0.97 %**

**Coût des opérations de renouvellement en 2019 : 3 279 638 €**

**Taux moyen de renouvellement des réseaux 2015/2019 : 1.04 %**

#### 4.7. Indice d'avancement de protection de la ressource

Désignation du captage	Commune d'implantation du captage	Date arrêté de DUP	Indice d'avancement protection de la ressource*
Puits C1	Chézy-sur-Marne	04/05/18	80%
Puits C2		04/05/18	80%
Puits n°11		27/06/95	80%
Prise d'eau en Marne	Chézy-sur-Marne	En cours	50%
Puits F1bis	Torcy-en-Valois	17/06/96 +11/03/04	100%
Source Les Zièbres	Licy-Clignon	01/10/2013	100%
Source Billois	Monthiers	31/12/2016	100%
Puits n°1	Courtemont- Varennes	07/03/79	80%
Puits n°2			
Puits n°3			
Source de La Pièce du Chaudron	La Chapelle- Monthodon/ Vallées en Champagne	05/02/86	100%
Source du Moulin Blanc			
Source de Bonnesvalyn ou de la Chapellerie	Epaux-Bézu	08/09/15	100%
Puits F2	Fère-en- Tardenois	18/05/93	80%
Puits F3			
Puits F4		10/10/13 + 06/03/18	80%
Puits des Sablons	Nogent-L'Artaud	15/11/93	100%
Source de Coupigny-Montlevon	Montlevon	19/02/93	100%
Puits de la carrière	La Ferté-Milon	21/07/09	100%
Source de St Quentin/Allan	Chézy-en- Orxois	27/06/08	80%
Puits de Marolles	Marolles	22/09/88	80%
Puits de Charly sur Marne	Saulchery	31/12/92	80%
<b>Indice consolidé d'avancement de la protection de la ressource</b>			<b>72.3%</b>

\* 0 % aucune action

40 % avis hydrogéologue reçu

60 % arrêté préfectoral

20 % études environnementales et hydrogéologue en cours

50 % dossier déposé en préfecture

80 % arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100 % arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

#### **4.8. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées**

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés.

Le taux d'occurrence pour l'année 2019 est de 6.31 u/1000 abonnés.

#### **4.9. Délai d'ouverture de branchement et respect de ce délai**

Le délai maximum d'ouverture de branchement pour un nouvel abonné est fixé à 1 jour.

Le taux de respect de ce délai maximal est de 100% en 2019.

#### **4.10. Taux d'impayés**

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente est de 1.98%. Le montant des impayés s'élève à 215 908 €.

	2017	2018	2019
Taux d'impayés (factures N-1)	0.71 %	0.92 %	1.98 %
Montant (factures N-1)	76 856 €	100 567 €	215 908 €

#### **4.11. Réclamations**

Le taux de réclamations écrites est de 1.94 pour 1000 abonnés en 2019.

Il était de 0.64 pour 1000 abonnés en 2018 et de 1.005 pour 1000 abonnés en 2017.

Le nombre de réclamations reçues est de 57 dont 6 reçues par l'USESA et 51 reçues par Véolia.

## 5. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### 5.1. Montants financiers des travaux et des subventions

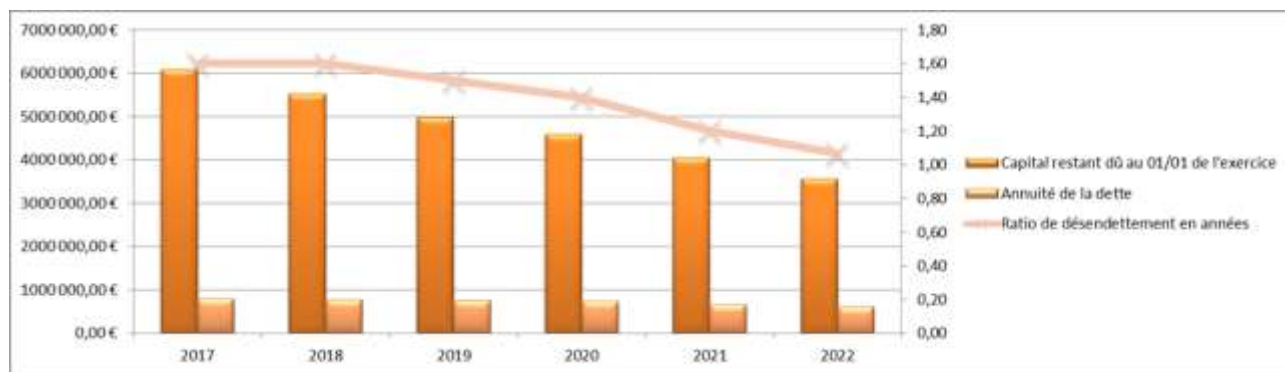
- *Travaux réglés en 2019*

TRAVAUX 2019	DEPENSES T.T.C
Travaux de branchements neufs	165 511.21 €
Travaux de renouvellement de réseau	3 178 814.13 €
Travaux sur ouvrages – réhabilitation sécurisation réservoirs	604 489.40 €
Marché à Bon de commandes	318 319.17 €
Travaux liés à l'exploitation	103 130.90 €
Renforcement réservoirs Chesneaux / Bonneil / Lauconnois	95 361.13 €
Usine de traitement à Chézy Sur Marne	19 761.26 €
Réhabilitation station Tardenois	21 480.00 €
Création bâche Courtemont-Varenes	534 496.27 €
Réhabilitation station de la Plaine	9 846.00 €
Interconnexion Ferté-Milon/Villers-Cotterêts	82 080.00 €
Plan d'action réseau eau potable	34 106.41 €
Réhabilitation des puits C1- C2 - P11	62 496.00 €
Parcours pédagogique « Le Petit Cycle de l'Eau »	1 017.48 €
Mise à jour du schéma directeur d'eau potable	88 632.00 €
Terrains	2 929.38 €
Véhicule	20 814.06 €
Equipements (matériel informatique)	4 699.80 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 347 984.60 € TTC</b>

- *Montants des subventions et autofinancement 2019*

FINANCEMENT DES TRAVAUX	DEPENSES	RECETTES
Travaux réglés en 2019	5 347 984.60 €	
Subventions perçues		1 118 678.16 €
TVA / FCTVA		892 707.21 €
Total	5 347 984.60 €	2 011 385.37 €
<b>Autofinancement 2019</b> .....	<b>3 336 599,23 €</b>	

## 5.2. Etat de la dette



Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capital restant dû au 01/01 de l'exercice	6 081 339,00 €	5 530 943,95 €	<b>4 981 978,00 €</b>	4 591 200,00 €	4 048 510,00 €	3 565 605,74 €
Annuité de la dette	807 285,00 €	784 696,54 €	<b>760 134,19 €</b>	740 222,41 €	661 215,49 €	613 266,87 €
dont intérêts	256 889,39 €	235 731,42 €	<b>203 442,47 €</b>	197 532,63 €	178 311,18 €	159 564,14 €
et capital	550 395,61 €	548 965,12 €	<b>556 691,72 €</b>	542 689,78 €	482 904,31 €	453 702,73 €
Ratio de désendettement en années	1,60	1,60	<b>1,50</b>	1,4	1,2	1,07

## 5.3. Amortissements

Amortissements 2019	DEPENSES	RECETTES
Charges d'amortissements	1 796 806.62 €	
Reprise sur subventions		598 552.16 €
Charge à financer par la section de fonctionnement		1 198 254.46 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 796 806.62 €</b>	<b>1 796 806.62 €</b>

## 5.4. Projets et travaux à l'étude

Le montant global du plan pluriannuel d'investissement 2019-2021 s'élève à 26.06 M€ T.T.C.

Le montant des travaux courants prévus en 2019 s'élève à 1.80 M€ HT.

Ils sont présentés dans les tableaux ci-après.



Travaux du plan pluriannuel d'investissement

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT PREVISIONS 2019 - 2021

INTITULE OPERATION		2019	2020	2021	TOTAL DEPENSES 2019-2021
<b>BRANCHEMENTS</b>	Travaux de branchements neufs et compteurs	165 511,21	250 000,00	250 000,00	665 511,21
	<b>BRANCHEMENTS OP 10001 Total</b>	<b>165 511,21</b>	<b>250 000,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>665 511,21</b>
<b>PROGRAMME TRAVAUX COURANTS</b>	Programme travaux courants	3 168 678,01	2 572 367,44	2 340 000,00	8 081 045,45
	Frais de maîtrise d'œuvre / Publications AO	10 136,12	15 000,00	15 000,00	40 136,12
	<b>TRAVAUX COURANTS OP 10002 Total</b>	<b>3 178 814,13</b>	<b>2 587 367,44</b>	<b>2 355 000,00</b>	<b>8 121 181,57</b>
<b>TRAVAUX SUR RESERVOIRS</b>	Réhabilitation St-Gengoulph Gandelu (compris M-O et street color)	58 740,61			58 740,61
	Réhabilitation Fossoy - La Nouette- Armentières Villers	496 379,66	113 499,02		609 878,68
	Réhabilitation réservoirs 2020 - Etampes		240 000,00		240 000,00
	Réhabilitation réservoirs 2021 - Epaux bézu Le Tartre			240 000,00	240 000,00
	Travaux préventifs / sécurisation	36 029,86	36 783,68	30 000,00	102 813,54
	Programme 2020 Accord cadre	13 339,27	173 141,86	100 000,00	286 481,13
	<b>TRAVAUX SUR RESERVOIRS OP 10003 Total</b>	<b>604 489,40</b>	<b>563 424,56</b>	<b>370 000,00</b>	<b>1 537 913,96</b>
<b>MARCHE BONS DE COMMANDE</b>	Marchés à bons de commande	318 319,17	433 992,90	300 000,00	1 052 312,07
	<b>MARCHE A BONS DE COMMANDE OP 10004 Total</b>	<b>318 319,17</b>	<b>433 992,90</b>	<b>300 000,00</b>	<b>1 052 312,07</b>
<b>TRAVAUX EXPLOITATION</b>	Travaux de faible importance liés à l'exploitation	103 130,90	60 000,00	60 000,00	223 130,90
	<b>TRAVAUX LIES A L'EXPLOITATION OP 10005 Total</b>	<b>103 130,90</b>	<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>223 130,90</b>
<b>DUP STATION DE TRAITEMENT CHEZY SUR MARNE</b>	Construction Usine Chézy Sur Marne (solde maîtrise d'œuvre)		5 340,07		5 340,07
	DUP Chézy Clôtures C1/C2	19 761,26			19 761,26
	DUP Prise d'eau en Marne		60 000,00		60 000,00
	Rehabilitation /rebouchage piézomètres (20 000 Etude/ 50 000 Tx H.T)			84 000,00	84 000,00
	<b>STATION TRAITEMENT CHEZY/MARNE OP 10009 Total</b>	<b>19 761,26</b>	<b>65 340,07</b>	<b>84 000,00</b>	<b>169 101,33</b>
<b>PUITS DE FER EN TARDENOIS</b>	DUP Fère en Tardenois (travaux suite à DUP)		6 271,20		6 271,20
	Comblement du puits -		30 000,00		30 000,00
	<b>PUITS FER EN TARDENOIS OP 10011 Total</b>	<b>0,00</b>	<b>36 271,20</b>	<b>0,00</b>	<b>36 271,20</b>

USES - RPQS 2019

	INTITULE OPERATION	2019	2020	2021	TOTAL DEPENSES 2019-2021
<b>REHABILITATION STATION FERE EN TARDENOIS</b>	Etudes maîtrise d'œuvre (Artellia)	21 480,00	60 000,00	41 852,38	123 332,38
	Travaux		50 000,00		50 000,00
	<b>REHABILITATION STATION TARDENOIS OP 10025 Total</b>	<b>21 480,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>41 852,38</b>	<b>173 332,38</b>
<b>CREATION BACHE C.VARENNES ET CANALISATIONS</b>	Frais d'étude - Maîtrise d'œuvre	88 488,05	1 500,00		89 988,05
	Frais connexes	34 219,80	1 100,00		35 319,80
	Création bâche et canalisations	411 788,42	12 400,00		424 188,42
	<b>CREATION BACHE C.VARENNES OP 10012 Total</b>	<b>534 496,27</b>	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>549 496,27</b>
<b>RENFORCEMENT RESERVOIRS</b>	Etudes/MO Création réservoir Les Chesnaux /Bonneil/ Lauconnois	47 990,07	6 890,00		54 880,07
	Travaux Création réservoir les Chesnaux Lauconnois	47 371,06	1 020,00		48 391,06
	<b>RENFORCEMENT RESERVOIRS OP 10018 Total</b>	<b>95 361,13</b>	<b>7 910,00</b>	<b>0,00</b>	<b>103 271,13</b>
<b>STATION DE LA PLAINE</b>	Etude/Réhabilitation usine de la Plaine		13 086,92	30 000,00	43 086,92
	Missions connexes (géotechniques - géodetection...)	9 846,00	50 000,00		59 846,00
	Réhabilitation usine de la Plaine			1 000 000,00	1 000 000,00
	<b>REHABILITATION STATION LA PLAINE OP 10019 Total</b>	<b>9 846,00</b>	<b>63 086,92</b>	<b>1 030 000,00</b>	<b>1 102 932,92</b>
<b>INTERCONNEXION ST GENGOULPH / FERTE MILON / VILLERS COTTERETS</b>	Etudes - Maîtrise d'œuvre - Opérations connexes	62 340,00	25 000,00	20 000,00	107 340,00
	Opérations connexes	19 740,00	50 000,00		69 740,00
	Interconnexion St-Gengoulph / Ferté Milon / Villers Cotterêts		3 013 400,00	1 506 700,00	4 520 100,00
	Station de reprise		250 000,00	130 000,00	380 000,00
	<b>INTERCONNEXION FERTE MILON/VILLERS COTTERETS OP 10017 Total</b>	<b>82 080,00</b>	<b>3 338 400,00</b>	<b>1 656 700,00</b>	<b>5 077 180,00</b>
<b>INTERCONNEXION CHÂTEAU / TARDENOIS</b>	Frais d'études - Maîtrise d'œuvre		50 000,00	74 680,00	124 680,00
	Travaux		1 500 000,00	3 900 000,00	5 400 000,00
	<b>INTERCONNEXION CHÂTEAU/TARDENOIS OP 10020 Total</b>	<b>0,00</b>	<b>1 550 000,00</b>	<b>3 974 680,00</b>	<b>5 524 680,00</b>
<b>INTERCONNEXION ROCOURT SAINT MARTIN</b>	Frais d'études - Maîtrise d'œuvre		20 000,00	10 000,00	30 000,00
	Travaux		100 000,00	380 000,00	480 000,00
	<b>INTERCONNEXION ROCOURT ST MARTIN OP 10027 Total</b>	<b>0,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>390 000,00</b>	<b>510 000,00</b>
<b>CANALISATION RESERVOIRS Les Chesneaux - Lauconnois</b>	Frais d'études - Maîtrise d'œuvre		30 000,00	30 000,00	60 000,00
	Travaux				-
	<b>CANALISATION LES CHESNEAUX LAUCONNOIS OP 10028 Total</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>60 000,00</b>

USESA - RPQS 2019

INTITULE OPERATION		2019	2020	2021	TOTAL DEPENSES 2019-2021
CANALISATION SNCF CHÂTEAU THIERRY	Frais d'etudes - Maîtrise d'œuvre		20 000,00		20 000,00
	Travaux			100 000,00	100 000,00
	<b>CANALISATION SNCF - CHÂTEAU THIERRY OP 10029 Total</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>120 000,00</b>
PLAN D'ACTION RESEAU MONTIGNY VALLEES EN CHAMPAGNE	Maîtrise d'œuvre - Etudes	5 934,60	1 365,12		7 299,72
	Travaux	28 171,81			28 171,81
	<b>PLAN D'ACTION RESEAU EAU POTABLE OP 10021 Total</b>	<b>34 106,41</b>	<b>1 365,12</b>	<b>0,00</b>	<b>35 471,53</b>
REHABILITATION DES PUITS C1-C2 P11	Diagnostic (Etude / MO 20 000 € H.T)	6 636,00	15 444,00		22 080,00
	Réhabilitation travaux ( 150 000 HT)	55 860,00	313 740,00		369 600,00
	Analyse productivité des puits (150 000 HT)		180 000,00		180 000,00
	<b>REHABILITATION PUIITS OP 10023 Total</b>	<b>62 496,00</b>	<b>509 184,00</b>	<b>0,00</b>	<b>571 680,00</b>
MISE A JOUR SCHEMA DIRECTEUR	Maîtrise d'œuvre - Etudes	88 632,00	26 016,00		114 648,00
	Mise à jour suite intégration communes			60 000,00	60 000,00
	<b>MISE A JOUR SCHEMA DIRECTEUR OP 10022 Total</b>	<b>88 632,00</b>	<b>26 016,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>174 648,00</b>
PARCOURS PEDAGOGIQUE	Etudes	1 017,48	5 576,40		6 593,88
	Travaux		200 000,00		200 000,00
	<b>PARCOURS PEDAGOGIQUE OP 10024 Total</b>	<b>1 017,48</b>	<b>205 576,40</b>	<b>0,00</b>	<b>206 593,88</b>
ACQUISITION DE TERRAIN	Terrain réservoir Essômes/ bêche Jaulgonne	2 929,38			2 929,38
	Terrain réservoir Villemoyenne / Seringes		5 000,00		5 000,00
	<b>ACQUISITION TERRAIN Total</b>	<b>2 929,38</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 929,38</b>
INFORMATIQUE MOBILIER	Matériel informatique	4 699,80	5 000,00	5 000,00	14 699,80
	<b>EQUIPEMENT INFORMATIQUE OP 54 Total</b>	<b>4 699,80</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>14 699,80</b>
ACQUISITION VEHICULE		20 814,06			20 814,06
	<b>ACQUISITION VEHICULE Total</b>	<b>20 814,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 814,06</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 347 984,60 €</b>	<b>10 002 934,61 €</b>	<b>10 707 232,38 €</b>	<b>26 058 151,59 €</b>

• *Travaux courants prévus en 2020*

Commune	Lieu	Linéaire (m)	∅ cana- lisation	Branchement	Estimation prix	Opération liée à
ETAMPES/MARNE	Rue Nervo	240 30	300 63	20	150 000 €	Suppression d'une canalisation en domaine privé et canalisation en mauvais état
ETAMPES/MARNE	Avenue de Montmirail RD1	770 70	300 250	35	380 000 €	Canalisation en mauvais état
DHUYS ET MORIN EN BRIE - ARTONGES	RD 866 de La Ville aux Bois au réservoir d'Artonges	2300 230	150 60	3	420 000 €	Canalisation en mauvais état et nombreuse fuites
VERDILLY	Du réservoir à la Route d'Epieds	890	150	12	190 000 €	Canalisation en mauvais état et nombreuse fuites
CHÂTEAU-THIERRY	Rue Jean de la Fontaine	230	150	20	105 000 €	Canalisation en mauvais état et travaux communaux
NESLES LA MONTAGNE	Nesles nouveau RD 1	360 250	125 60	30	170 000 €	Travaux communaux
MONTREUIL AUX LIONS	Avenue de Paris RD 1003 - Rue de Crouy	390 390	150 80	30	200 000 €	Canalisation en mauvais état et nombreuse fuites
CHÂTEAU-THIERRY	Avenue d'Essômes	210 125	200 60	40	185 000 €	Canalisation en mauvais état et suppression canalisation
<b>TOTAL MONTANT PREVISIONNEL TRAVAUX COURTANTS :</b>					<b>1 800 000 €</b>	

## 6. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

### 6.1. Abandons de créances

En 2019, le nombre de demandes d'abandons de créance reçues est de 80.

Le montant des abandons de créance ou de versements à un fond de solidarité est de 2 451.29 €.

### 6.2. Mesure pour l'action sociale : le Programme « Eau responsable »

**Depuis 2014, un dispositif d'aide au paiement des factures d'eau a été mis en place, le programme « Eau responsable »**

Ce programme s'inscrit dans le cadre des mesures en faveur de l'action sociale, instituées par le Contrat de Délégation de Service Public mis en œuvre au 1<sup>er</sup> mars 2013 et modifié par les avenants n°1 du 12 mars 2014 et n°3 du 17 décembre 2015.

Un compte dédié « Programme Eau Responsable » est affecté à l'aide au paiement des factures d'eau des abonnés en situation de précarité. Il est constitué d'une enveloppe annuelle d'un montant de **20 000 €** versée par le délégataire à l'USESA.

Les conditions d'intervention sont fixées par le règlement intérieur institué le 10 décembre 2014.

#### ⇒ **Bénéficiaires des aides**

Abonnés en difficulté de paiement de leur facture d'eau pour cause de situation de précarité. L'USESA est alertée par le délégataire, les maires des communes, les Centres Communaux d'Actions Sociale ou l'abonné lui-même.

#### ⇒ **Conditions d'attribution des aides**

L'appréciation de l'aide est faite à l'examen du dossier indiquant :

- la situation sociale de l'abonné
- le motif justifiant les difficultés de paiement
- l'état du compte abonné
- son effort à contribuer au paiement de sa dette (échéancier)

L'approfondissement du dossier est fait avec si besoin l'avis du CCAS dont dépend l'abonné.

Le montant de l'aide porte exclusivement sur la part « eau potable » facturée par l'USESA et Véolia.

L'abonné ne peut recevoir qu'une aide par an.

### Bilan financier au 31/12/2019

Exercices	Enveloppe Compte dédié	Nbre de bénéficiaires	Montant des aides attribuées	Solde annuel	Solde cumulé
mars-13	16 667,00 €	0	0	16 667,00 €	16 667,00 €
2014	20 000,00 €	21	3 193,00 €	16 807,00 €	33 474,00 €
2015	20 000,00 €	29	6 082,95 €	13 917,05 €	47 391,05 €
2016	20 000,00 €	45	9 305,05 €	10 694,95 €	58 086,00 €
2017	20 000,00 €	53	9 476,00 €	10 524,00 €	68 610,00 €
2018	20 000,00 €	67	10 296,00 €	9 704,00 €	78 314,00 €
2019	20 000,00 €	43	7 265,00 €	12 735,00 €	91 049,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>136 667,00 €</b>	<b>258</b>	<b>45 618,00 €</b>	<b>91 049,00 €</b>	

En 2019, le nombre de demandes reçues ainsi que de bénéficiaires a été de 43.

### 6.3. Coopération décentralisée (application de l'article L.1115-1-1 du CGCT)

La Loi n° 2005-95 du 9 février 2005, dite Loi Oudin, offre la possibilité aux EPCI, dans la limite de 1% des ressources de leur budget, de mener des actions de coopération avec les collectivités locales étrangères et leur groupement ainsi que des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Toute demande d'aide, attribuée après examen du dossier, fait l'objet d'une convention de partenariat dans le but de fixer les obligations de l'association humanitaire.

Dans ce cadre, l'USESA réserve une enveloppe d'un montant maximum de 10 000 €/an.

#### Aides attribuées en 2019

Association humanitaires	Description du projet	Montant attribué
<b>Château-Thierry Kinyami</b>	Captage de sources et aménagements de bornes fontaines pour une école dans le district de Gicumbi au Rwanda	<b>5 000 €</b>

## 7. INDICATEURS DU SERVICE

**Tableau récapitulatif des indicateurs du service - Selon décret n°2007-675 du 02 mai 2007**

INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE	2018	2019
Estimation du nombre d'habitants desservis	62 454	65 293
Prix T.T.C du service pour 120 m <sup>3</sup> (toutes redevances et taxes comprises)	3.09€ TTC m <sup>3</sup> au 01/01/18 2.94€ TTC m <sup>3</sup> au 01/01/19	2.94€ TTC m <sup>3</sup> au 01/01/19 2.94€ TTC m <sup>3</sup> au 01/01/20
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 Jour	1 Jour
INDICATEURS DE PERFORMANCE	2018	2019
Taux de conformité bactériologique	98.90 %	100.00 %
Taux de conformité physico-chimique	100.00 %	100.00 %
Indice de connaissance et de gestion du réseau AEP	110/120	110/120
Rendement du réseau AEP	82.80 %	84.30 %
Indice linéaire des volumes non comptés	2.08 m <sup>3</sup> /j/km	1.74 m <sup>3</sup> /j/km
Indice linéaire de perte en réseau	1.96 m <sup>3</sup> /j/km	1.68 m <sup>3</sup> /j/km
Taux moyen de renouvellement du réseau AEP	0.97 %	1.04 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource	68.1 %	72.3 %
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	2 357.59 €	2 451.29 €
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	3.82 u/1000 abonnés	6.31 u/1000 abonnés
Délai maximal d'ouverture de branchement pour le nouvel abonné défini par le service	1 jour	1 jour
Taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %
Taux d'impayé sur les factures d'eau de l'année précédente	0.92 %	1.98 %
Taux de réclamation écrite	0.64 u/1000 abonnés	1.94 u/1000 abonnés
Durée d'extinction de la dette	1.63 années	1.50 années



# NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition avril 2020  
CHIFFRES 2019

## L'agence de l'eau vous informe



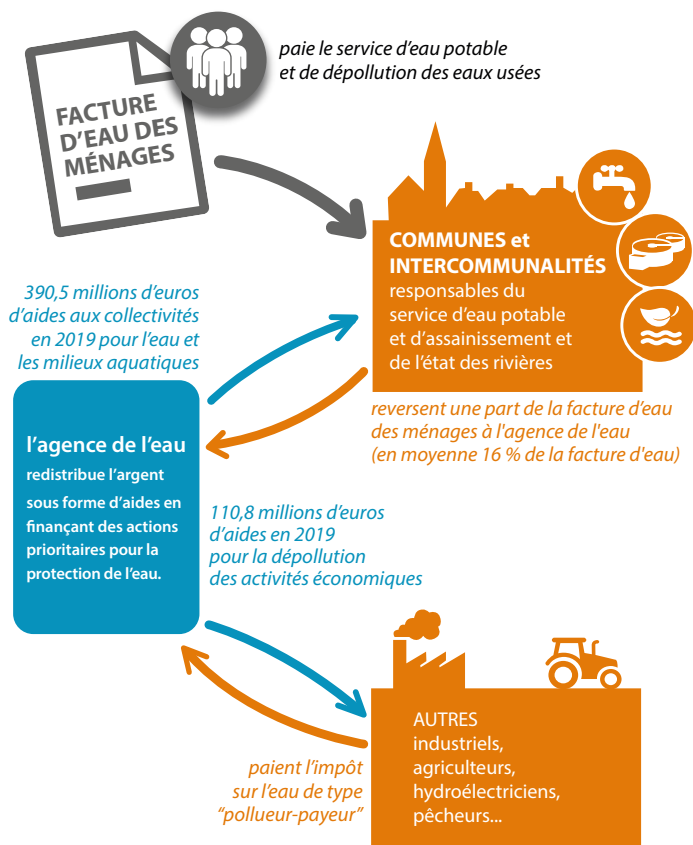
### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau moyen (eau potable et assainissement) sur le bassin est estimé à 4,26 €/m<sup>3</sup> TTC en 2018 (source SISPEA/Agence de l'eau). Cela équivaut à 511 € par an ou 42,6 € par mois par ménage. La part perçue par l'agence de l'eau pour le financement d'actions de dépollution représente en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau.

Les composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution d'eau potable (abonnement, consommation) ;
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- la contribution aux autres organismes publics (VNF) ;
- la TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Seine-Normandie : [eau-seine-normandie.fr](http://eau-seine-normandie.fr)

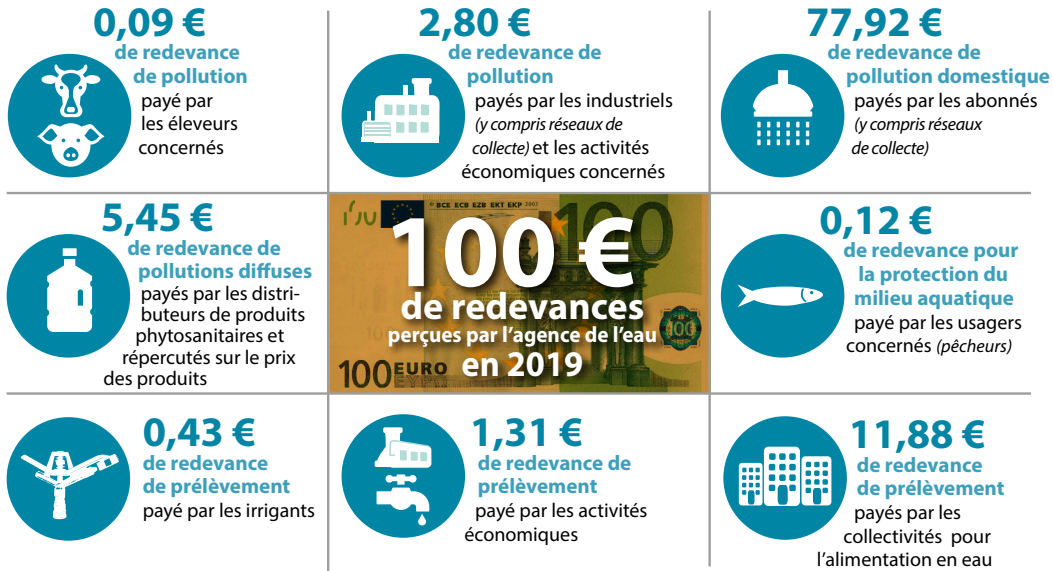
# COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 695 millions d'euros dont plus de 624 millions en provenance de la facture d'eau.

## recettes / redevances

### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Seine-Normandie



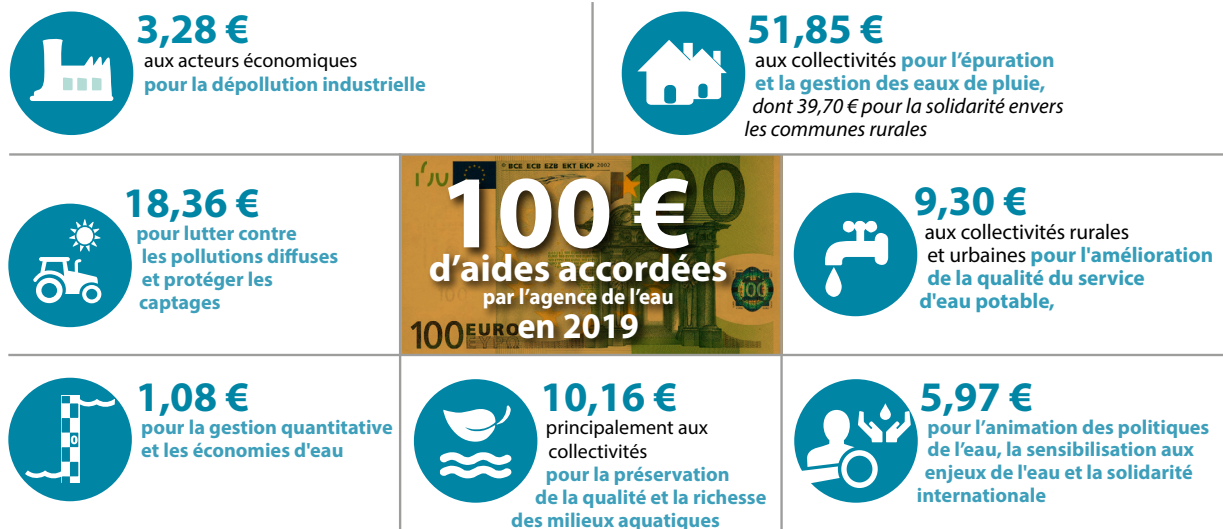
## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) • source agence de l'eau Seine-Normandie

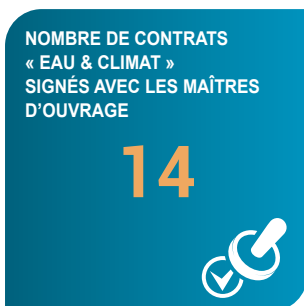


## ACTIONS AIDÉES

### PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11<sup>e</sup> programme d'action de l'agence de l'eau Seine-Normandie et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2019...



### ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les Assises nationales de l'eau organisées par le ministère de la Transition écologique et solidaire de novembre 2018 à juin 2019, dédiées notamment à l'enjeu de l'adaptation des territoires et des écosystèmes au changement climatique, ont dégagé des solutions concrètes avec trois objectifs prioritaires :

- protéger les captages d'eau potable pour garantir une eau de qualité ;
- économiser et mieux partager l'eau pour préserver la ressource ;
- préserver nos rivières et nos milieux humides.

Le programme « Eau & Climat 2019-2024 » de l'agence de l'eau intègre les conclusions des Assises nationales de l'eau.

#### Les contrats « Eau & Climat » : une nouveauté

Le programme « Eau & climat 2019-2024 » de l'agence de l'eau encourage les maîtres d'ouvrage à adapter leurs pratiques aux impacts du changement climatique, notamment à travers les contrats « Eau & Climat ». Le premier signé en mai 2019 avec la communauté de communes de Coutances mer et bocages vise la réduction des pollutions bactériologiques sur la zone littorale et l'amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau à l'intérieur des terres. Les mesures prévues s'élèvent à 15 millions d'euros.

### L'ÉTAT DES LIEUX CONSTITUE UN POINT DE DÉPART EN POSANT UN DIAGNOSTIC SUR LE BASSIN

L'état des lieux du bassin Seine-Normandie est réalisé périodiquement afin d'identifier les progrès accomplis et les efforts à poursuivre vers le bon état des eaux en 2027.

Il établit l'état des milieux aquatiques et littoraux :

- 32 % des cours d'eau sont en bon état écologique et 43 % en état écologique moyen ;
- 30 % des eaux souterraines sont en bon état chimique ;
- 13 masses d'eau littorales sur 19 sont en bon état écologique.

L'état des lieux 2019 souligne des progrès depuis les six dernières années. Ainsi, sur le bassin Seine-Normandie, malgré l'augmentation de la population, le nombre de masses d'eau en "bon état écologique" a augmenté de 8 % entre 2013 et 2018. Ces progrès sont le fruit de l'implication de tous pour réduire les pressions produites par l'activité humaine (pollutions, prélèvements de l'eau, modifications physiques des cours d'eau ou du littoral).







ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau  
seine  
NORMANDIE**

## VOS INTERLOCUTEURS

### SIÈGE

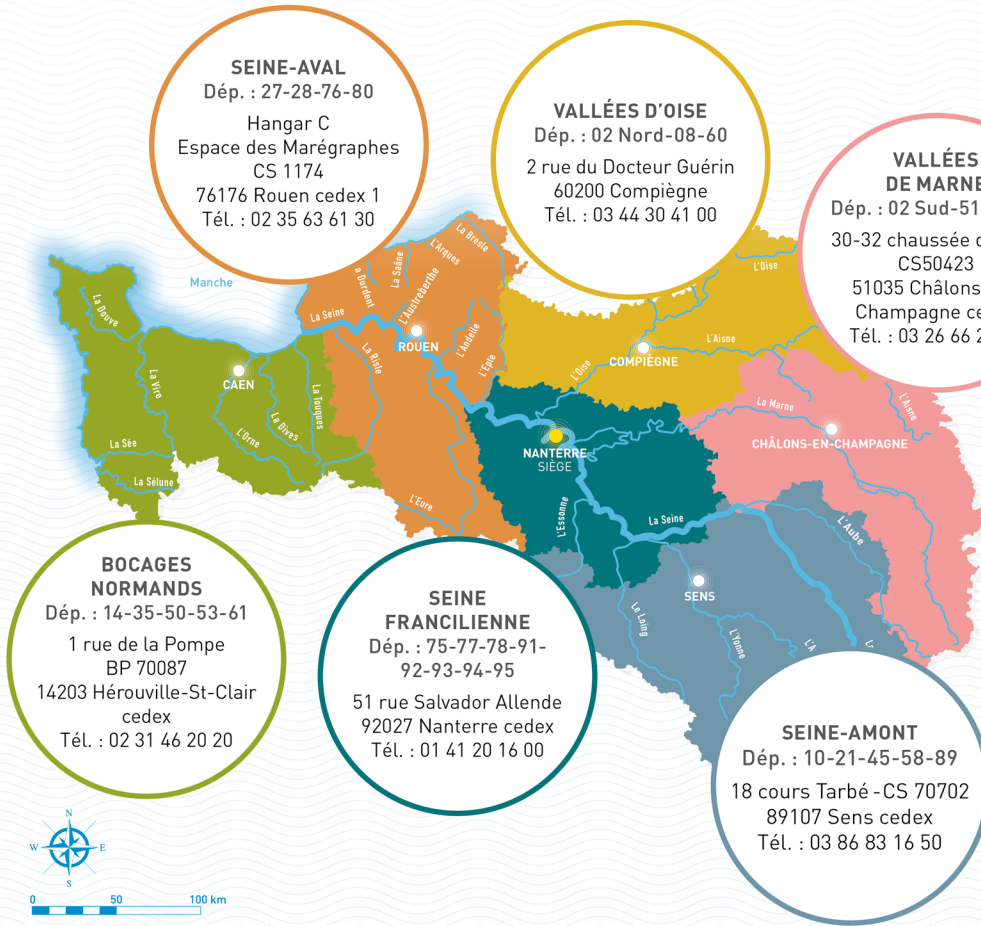
51, rue Salvador Allende  
92027 Nanterre Cedex  
Tél. : 01 41 20 16 00  
seinenormandie.communication@aesn.fr

### DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



Réalisation : AELB-DIC • Avril 2020 • Impression : Dupli Print - imprimeur sur papier PEFC® • Crédits photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - iStockphoto - Michel Loup - Jean-Louis Aubert • Application : AERM&C



## L'agence de l'eau Seine-Normandie

### Du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km<sup>2</sup>, soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m<sup>3</sup> d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

### LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État, ce « parlement de l'eau » définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

### L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

**ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE À L'EAU**

Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

[eau-seine-normandie.fr](http://eau-seine-normandie.fr)



@seine\_normandie

## L'EAU A QUELQUE CHOSE À VOUS DIRE...

Découvrez la campagne de communication des agences de l'eau



[enimmersion-eau.fr](http://enimmersion-eau.fr)

## 8. COMITE SYNDICAL DE L'USESA

Secteur du Tardenois/Oulchy-le-Château

Marcel CHATELAIN	Président
Jean-Claude CONVERSAT	Titulaire
Luc DUSSAUSSOY	Titulaire
Gérard BETHGNIES	Titulaire
Michel MATHIS	Titulaire
Thierry AGRON	Suppléant
Gérard LEQUEUX	Suppléant

Secteur de Château-Thierry

Maguy TETARD	Vice-Présidente
Chantal BONNEAU	Vice-Présidente
Pierre SIMON	Titulaire
Jean-Luc MAGNIER	Titulaire
Alain FOSSET	Titulaire
Nicole FARGETTE	Titulaire
Alain LAUWERYS	Titulaire
Robert STANISLAWSKI	Titulaire
Eric MORELLO	Titulaire
Jacques COTTEZ	Titulaire
Pierre-André JACQUET	Titulaire
Jacques KRABAL	Suppléant
Martine SIMON	Suppléante
François MARQUIGNY	Suppléant
Murielle PHILIPPON	Suppléante

Secteur de Marne et Sormelin/Brie

Claude JACQUIN	Vice-Président
Hervé PETEL	Vice-Président
Nelly TRICONNET	Vice-Présidente
Didier BANDRY	Titulaire
Daniel GIRARDIN	Titulaire
Yves TRABUC	Titulaire
Richard PICAUVET	Suppléant
Jean-Pierre MARTINET	Suppléant

Secteur de Saint-Gengoulph/Épaux-Bézu/La Ferté-Milon

Hugues DAZARD	Vice-Président
Jacques GEBKA	Vice-Président
Jean-Luc PILLIERE	Titulaire
Patricia PLANSON	Titulaire
Henri GODEAU	Titulaire
Gilbert MARINEL	Titulaire
André DELAHAYE	Suppléant
Dominique FREX	Suppléant

Secteur d'Essômes-sur-Marne/Nogent-l'Artaud

Gilbert COPPEAUX	Vice-Président
Jean-Claude BERAUX	Titulaire
Pascal FREUDENREICH	Titulaire
Jean-Pierre LANTOINE	Titulaire
Gilles BOUVRY	Titulaire
Claude PAUDIERE	Suppléant
Jeanine VAN LANDEGHEM	Suppléante

